



Envoyé en préfecture le 04/10/2017
Reçu en préfecture le 04/10/2017
Affiché le 20/10/17 SLO
ID : 045-200005932-20170926-2017_05_101-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 Septembre 2017

2017-05- 101

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 26 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 septembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES, Mme Nicole BOILEAU, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affiliation au CDG pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret
Vu l'article 15 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les articles 2 et 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,
Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 28 août 2017 demandant l'éventuelle opposition de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à l'affiliation du comité syndical du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Sologne émet un avis favorable à cette affiliation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE l'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à celle-ci.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE